

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'association des riverains du VYF (Vaularon, Yvette, Frileuse). site : www.vyf-asso.com

Samedi 7 février 2015, de 9h15 à 12h, salle du Conseil, en mairie de Bures sur Yvette.

Adhérents présents

Mesdames : Anne Bodin, Danielle Carrière, Valérie Dessertenne, Mad. Dufeu, Marie-Claire Forest, Michèle Legemble, Hélène Swist, Michèle Trojani.

Messieurs : Bernard Billion, Gérard Dufeu, Guy Falaize, Guy Hervo, Thierry Hubert, Christian Guin, Philippe Janin, Jean-Claude Keller, Jacques Manesse, Michel Masson, Paul Sergent, Michel Souchet.

Bons pour pouvoir de Mesdames et Messieurs : Jacky Capanna, Jean Daheron, Jean Daveu, Sandrine Dorsemaine, Michèle Gaspalou, Geneviève Huot, Bernard Legemble, Michèle Mabru, Claude Monchau, Josiane Raballand, Thérèse Samson, Huguette Swinnens, Claudine Viquerat.

Conseil d'Administration du VYF

Mesdames : Danielle Courteau, Danielle Farret,

Messieurs : Michel Bignard, Pierre Farret, André Loie. Antoine Sotty.

Soit 39 membres présents ou pouvoir, cotisation 2014 à jour: *Quorum* atteint.

Excusés : Jean-Marc Calloud, Martine Debiesse, Valérie et Luc Monteillet, Geneviève Moutafils, Daniel et Sylviane Vlachos.

Invités présents :

Monsieur Lionel Champetier, Président de l'UASPS Saclay,

Monsieur Guy Falaize, Président de l'Association ARNAO des Neufs arpents à Orsay,

Madame Catherine Giobellina : Présidente Association du Parc et membre du Bureau du PNR,

Monsieur Christian Guin vice-président ASEVI : Association pour la Sauvegarde de l'Environnement à Villebon,

Monsieur Thierry Hubert, Président Association de Montjay,

Monsieur Jean Pierre Lhuissier, Maire Adjoint à l'urbanisme, Gometz le Châtel,

Monsieur Gérard Pinel, ancien membre du bureau de VYF.

Invités excusés :

Monsieur Jean-François Vigier, Maire de Bures sur Yvette.

Madame Lucie Sellem, Maire de Gometz le Châtel.

Madame Monique Darmon, Maire Adjoint à l'environnement Gometz le Châtel.

.....

Des remerciements pour leur participation ont été adressés à toutes les personnes ayant aidé au bon déroulement de l'AG.

Après les remerciements aux membres adhérents et invités présents, l'Assemblée Générale s'est déroulée en plusieurs étapes :

- I. Renouvellement des membres du bureau,**
- II. Rapport financier,**
- III. Rapport moral et bilan des activités 2014,**
- IV. Objectifs 2015,**
- V. Votes,**
- VI. Questions et débat.**

I. Renouvellement des membres du Conseil d'administration (bureau)

Conseil d'Administration 2014 :

- Présidente : Danielle Farret ;
- Secrétaire : André Loie ;
- Trésorier / Vice-Président : Michel Bignard ;
- Membre du bureau : Danielle Courteau (nouveau membre);
- Informatique : Antoine Sotty (nouveau membre)
- Photographe : Pierre Farret ;
-

Membres sortants 2014 et candidats pour 2015 :

Le conseil est renouvelé chaque année par moitié. L'association est dirigée par un conseil **de 5 à 10 membres** [...]. Ils sont élus pour **deux années** par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles

Les membres à renouveler sont : Michel Bignard et Danielle Farret qui se représentent.

Aucun candidat nouveau. Toute personne qui souhaiterait rejoindre le comité sera la bienvenue.

Votes : Le renouvellement est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés. Le CA 2015 est ainsi composé de :

Présidente : Danielle Farret ; Secrétaire : André Loie ; Trésorier / Vice-président : Michel Bignard ; Membre du bureau : Danielle Courteau ; Informatique : Antoine Sotty, Photographe : Pierre Farret. .

II. Rapport financier présenté par Michel Bignard, trésorier

Adhérents Inscrits : 60 ; ayant réglé leur cotisation : 60

Compte d'exploitation 2014

| Produits | | Charges | |
|-----------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| Cotisations 2013 : | 600,00 e | - Assurance : | 98,32 e |
| | | - Adhésions : | |
| | | - UASPS (IDFE-FNE) | 80,00 e |
| | | - ENE | 30,00 e |
| | | Contentieux UASPS | |
| | | (participation) | 100,00 e |
| | | Frais de tenue de compte : | 25,40 e |
| | | Imprimerie : (tracs) | 41,50 e |
| | | Bureautique | 85,00 e |
| | | Site | 48,00 e |
| | | <hr/> | |
| | | Total des dépenses : | 508,22 e |
| | | Réserves : | 91,78 e |
| Total des recettes : | 600,00 e | Total des charges : | 600,00 e |

Bilan financier 2014

| Actif | Passif |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| Compte chèque : 393,85 e | Compte chèque 2013 : 317,87 e |
| Livret A Caisse épargne : 1379,31 e | Total livret 2013: 1379.31 e |
| Intérêts capitalisés 2012 : 15,80 e | Réserves 2014: 91.78 e |
| Total Livret : 1395,11 e | |
| Total : 1788, 96 e | Total : 1788, 96 e |

VOTE : Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

Le nouveau site internet de VYF a été réalisé et est présenté par Antoine Sotty, D Farret invite à le consulter. Son coût d'hébergement et d'assistance annuel de 60 euros est approuvé à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

III. Rapport moral et bilan des activités 2014

1)_ Rappel du fonctionnement de VYF

| <u>Cadre de Travail</u> | <u>Motivations et Outils</u> |
|---|---|
| <p>- <u>Indépendant, apolitique, pas de subvention,</u></p> <p>En collaboration avec :</p> <p>- Collectif des associations de l'Yvette : travaux communs et visites bords de l'Yvette,</p> <p>- UASPS agréée. Président : L Champetier</p> <p>- Essonne, Nature, Environnement,</p> <p>Président : JP Moulin</p> <p>- Association des Amis du PNR. Présidente : C. Giobellina</p> | <p>- Besoins de la population,</p> <p>- Observations de terrain,</p> <p>- Événements locaux,</p> <p>- Textes officiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directives Européennes - Lois - Règlements - Chartes - SDAGE - SAGE |

2)_ Rappel des objectifs 2014

Poursuivre nos activités 2013

- Eau potable,
- Lutte contre les inondations et qualité des eaux de rivières , suite du Contrat de Bassin , réseaux assainissement et PRGE.
- Eaux de ruissellement : Zone d'expansion du Baratage,
- Dossier plateau de Saclay dans le cadre de l'UASPS,
- Rencontres de terrain du Collectif, nouvelle rencontre Mr le Préfet,

- Suivi des projets communaux Bures, Gometz-le-Châtel, Gif.

| Détail d'une facture Coût de l'eau. | Déc. 2009 | Déc. 2010 | Déc. 2011 | Déc. 2012 | Oct. 2013 | Déc. 2014/2015 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------------|
| Consommation eau hors abonnement | | | | | | |
| Lyonnaise des Eaux ((LE) | 1,5652 | 1,6022 | 1,6602 | 1,7017 | 1,7511 | 1,7876/1,7890 |
| Agence de l'E. Seine-Normandie | 0,0695 | 0,0709 | 0,0623 | 0,0663 | 0,0663 | 0,0663 |
| Collecte et traitement des eaux usées | | | | | | |
| LE réseau communal | 0,5882 | 0,5277 | 0,5377 | 0,5532 | 0,5574 | 0,5660/0,5669 |
| LE réseau intercommunal | 0,1425 | 0,1454 | 0,1485 | 0,1622 | 0,1692 | 0,1705/0,1709 |
| Commune de Bures | 0,1479 | 0,1479 | 0,1479 | 0,1479 | 0,1479 | 0,1479 |
| SIAHVV | 0,1994 | 0,30 | 0,4050 | 0,4139 | 0,4230 | 0,4290/0,4340 |
| SIAAP | 0,4201 | 0,4550 | 0,4550 | 0,4820 | 0,5250 | 0,5290/0,5580 |
| Organismes publics | | | | | | |
| Lutte contre la pollution | 0,3830 | 0,3990 | 0,3990 | 0,40 | 0,40 | 0,40/0,41 |
| Modernisation des réseaux de collecte | 0,2880 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 |
| Voies navigables de France | 0,0103 | 0,0081 | 0,0088 | 0,0123 | 0,0123 | 0,0123 |
| Total | 3,8141 | 3,9562 | 4.1244 | 4.2395 | 4,3522 | 4,4086/4,4553 |

3)_ Eau Potable-LE(Lyonnaise des eaux)

Eau potable à Bures

Délégitaire : Lyonnaise des eaux
Rapport CM Bures, JUIN 2014

- 2832 clients,
- 433 780m3 facturés,
- Rendement : 83,6%
- 38 893 ml de réseau,
- 100% taux de conformité microbiologique et Physico-chimique,
- Prix TTC : 2,76^e

Eau potable , actions menées L.E. en 2013 à Bures

Recherche de fuites : 39 km, 2 fuites retrouvées,

Travaux :

730 ml de renouvellement de canalisations (rues :de Villeziers, Faidherbe, Corneille, Roseraie)

Réhabilitation de 56 branchements plomb,

-Télé-relève déployée sur les bâtiments communaux (33 compteurs).

Coût de l'eau

Le tableau ci-après donne la décomposition du coût de l'eau

Madame Bodin indique que la future négociation du prix de l'eau aura lieu en 2018, lors de l'échéance du contractuel avec LE. Elle précise qu'un suivi précis des éléments de coût et de leur évolution existe à la Mairie de façon à disposer de bases de négociation.

Coût des abonnements Bures

Pour 25m3 d'eau HT

- Distribution : 10,78e
- Collecte et traitement : 3,25e
- Total : 14,03e

Soit répartition :

- o 11% abonnement
- o 89% consommation

Consultation européenne

Consultation publique sur la Directive 98/83/CE du Conseil du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine du 25.06.2014 jusqu'au 15 septembre 2014.

Objectifs :

- Améliorer la qualité de l'eau
- Apprécier le caractère abordable de l'eau potable.
- Rapport non diffusé actuellement, sera sur site VYF

4)_ Eaux pluviales-de ruissellement-eaux usées-Pluviométrie-qualité de l'eau

Pluviométrie à Bures

Présentation des relevés de pluviométrie de la station Vaularon P Farret. Ils montrent une légère augmentation entre 2013 (641mm) et 2014 (654mm). Les pics de pluviométrie sont en juillet (juin-juillet-août), puis octobre-novembre-décembre, à noter l'orage important du 27 juillet 2014.

Suivi de la qualité de l'Yvette et de ses affluents (année 2013) 14 stations de prélèvement sont dénombrées en 2013 :

- 8 stations sur l'Yvette,
- 1 station sur l'Ecosse-Bouton,
- 1 station sur le ru du Montabé,
- 2 stations sur la Mérantaise,
- 1 station sur le Vaularon,
- 2 stations sur le Rouillon

Pluviométrie et Débit des rivières : Étude SEGI 2013, à la demande du SIAHVY/comparaison avec les événements locaux station P. Farret.

La pluviométrie à Brétigny-sur-Orge **en 2013** montre plusieurs pics de pluie orageuse en mai et juin (et novembre) avec des cumuls à 30 et 35mm lors de ces journées (fig 6 page 20). Les mêmes pics sont retrouvés au niveau de la station locale.

Les débits 2013 mesurés sur le Vaularon respectivement du 43 et 89 litres/sec apparaissent comme la conséquence directe des précipitations en amont du bassin versant (fig.24 page 35).

[Observation P. Farret boulevard des oiseaux/Soleil Lavant :

- 7/8/2013 : hauteur de rivière 40 cm, pluie : 26 cm
- 8/8/2013 : hauteur de rivière : 20cm , pluie : 0]

Conclusion, un événement torrentiel sur le Vaularon amont, impacte rapidement le Vaularon aval de façon très significative. Cet impact est quantifié sur l'Yvette jusqu'au lac de Lozère et plus (fig 18 page 31). Ainsi pour nos décideurs, il est important de prendre en considération tous les événements orageux des rus dont l'environnement maintenant est majoritairement urbanisé.

Inversement, la courbe d'analyse des débits mensuels 2013, comparée aux débits mensuels moyens depuis 2009, mesurés à Villebon subit un effet lissage pour les périodes estivales, l'événement mentionné ci dessus n'apparaît plus, mais une seconde lecture précise les débits importants hivernaux(fig 16 page 29).

Synthèse de la qualité physico-chimique (sur la base des mesures de la station YV5 (aval de la Faculté d'Orsay) pour l'Yvette :

--Le phosphore est présent à l'état naturel dans les roches, le sol, les déjections d'origine animale et les matières végétales. L'homme l'utilise principalement comme engrais chimique. L'analyse de l'historique des concentrations en phosphore doit s'effectuer avec prudence car la présence de phosphore est très variable

--Pour le Vaularon, sa qualité s'est légèrement dégradée en 2013. L'implication de l'élément ammonium est préjudiciable en décembre et en octobre lors de sa réduction en nitrites. On retrouve le constat de 2011 résultant des problèmes d'eaux usées dans le cours d'eau.

Objectifs de qualité de l'Yvette à l'horizon 2027

Les principaux paramètres physico-chimiques problématiques sont aujourd'hui, les matières phosphorées, et plus ponctuellement l'oxygénation, la demande chimique en oxygène et les matières en suspension.

A l'heure actuelle, aucune station n'atteint le « bon état écologique » pour les paramètres physico-chimiques soutenant la biologie. L'analyse des indices biologiques le confirme. Les objectifs de bon état ne sont atteints pour aucune des trois stations étudiées sur l'Yvette.

L'année 2013 montre que la maîtrise des eaux de ruissellement, qu'elles soient urbaines ou agricoles, reste un enjeu majeur. En effet, elles constituent le principal vecteur des pollutions dans les rivières du bassin de l'Yvette et de ses affluents. On remarque d'autant plus l'importance des zones humides, de leur effet tampon et de leur rôle épuratoire.

L'objectif de maintien du bon état, voire de son amélioration, peut être envisagé sur l'ensemble du réseau hydrographique de l'Yvette grâce aux actions suivantes :

- Poursuite des efforts de suppression des pollutions directes (assainissement et nitrates) dans le milieu,
 - Lutte contre l'eutrophisation,
 - Lutte contre la banalisation des habitats
 - Modification des faciès d'écoulement

Les efforts d'assainissement entrepris doivent être poursuivis afin de résoudre les problèmes de prolifération bactériologique qui sont encore très importants, avant que cette prolifération ne soit trop pénalisante pour la qualité de la rivière en 2027.

5) Aspect réglementaire de l'eau

Textes officiels européens

- **Directive Européenne 2000/60/CE** du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour **une politique communautaire** dans le domaine de l'eau.
- **Directive 2006/118/CE** du Parlement et du Conseil du 12 décembre 2006 sur la **protection des eaux souterraines** contre la pollution et la détérioration.
- **Directive 2007/60/CE** du parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à **la gestion des risques d'inondation**,
- **Directive 2008/105/CE** du 16 décembre 2008, établissant des **normes de qualité environnementale** dans le domaine de l'eau.

Lois

- **Loi sur l'eau du 3 janvier 1992.**
- **Loi n° 2004-338 du 21 avril 2004** portant transposition de la Directive Européenne 2000/60/CE.
- **Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006** sur l'eau et les milieux aquatiques.
- **Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement.
- **Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové**
En matière d'urbanisme la loi ALUR est fondée sur deux principes complémentaires :
 - Le maintien de la biodiversité et de la nature dans la ville.Par ailleurs elle réaffirme les principes instaurés par la loi Grenelle 2, tels que :
 - L'affirmation de la qualité architecturale et paysagère des constructions et de leur insertion

dans le milieu environnant,

- Le maintien et la remise en état des continuités écologiques,
- La préservation de la qualité des paysages.

6)_ SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2010-2015 approuvé le 29 octobre 2009.

10 propositions du SDAGE S-N (Seine Normandie)

1. Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques,
2. Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
3. Réduire les pollutions des milieux aquatiques par des substances dangereuses,
4. Réduire les pollutions microbiologiques des milieux,
5. Protéger les captages pour l'alimentation en eau potable actuelle et future,
6. Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides,
7. Gérer la rareté de la ressource en eau,
8. Limiter et prévenir le risque d'inondation :
9. Levier 1. Acquérir et partager les connaissances,
10. Levier 2. Développer la gouvernance et l'analyse économique

Yvette : objectif bon état général et chimique : 2027, écologique 2021,

Vaularon : objectif bon état général, chimique et écologique 2021.

Réactualisation du SDAGE pour la période 2016-2021 : Ouverture de la Consultation Publique Enquête ouverte jusqu'au 18 juin 2015.

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-eau-inondation-milieu-marin-a836.html>

- Outils essentiels pour l'atteinte du bon état prévu par la Directive Cadre Européenne (DCE),
Fixe les objectifs à atteindre et planifie la gestion de l'eau pour la période 2016-2021.

particularités par rapport aux précédentes éditions.

- Intégrer l'adaptation aux changements climatiques : données de l'étude nationale : **Explore 2070**,
Ministère du Développement Durable : www.developpement-durable.gouv.fr > ... >

Eaux et milieux aquatiques.

- Limiter la durée des autorisations de prélèvements,

- Justifier les exemptions,

- Limiter les pollutions agricoles et restaurer les milieux.

Projet de SDAGE du bassin de Seine-Normandie indique que l'atteinte des objectifs de bon état écologique pourrait être envisagée en 2021 pour 62% des masses d'eau superficielles.

Évolutions constatées :

- Pollutions « ordinaires » rivières : (matières organiques, matières en suspension et phosphore), sont en baisse.

- Phosphore : diminution de 60% depuis 2004 (qualité lessives et assainissement),

- Produits phytosanitaires (peu de données),

- Métaux et polluants organiques restent importants,

- Les hydrocarbures aromatiques polycliniques (HAP) restent présents dans les eaux du Bassin.

7) SAGE ORGE YVETTE (CLE : Comité Local de l'Eau) résultant de l'arrêté inter-préfectoral N°275BIS du 2 juillet 2014, date d'approbation

Document réalisé par la Commission Locale de l'Eau (CLE), Président Claude Juvanon, (Choisel) réélu le 26 septembre.

- **Commissions** : Milieu naturel, Assainissement, Eau potable, Hydraulique, Avis.

**Principes et objectifs de gestion des eaux pluviales dans le cadre de projet d'aménagement :
modification de deux dispositions :**

- Dans les zones de forts ruissellements : Mettre en place une politique sévère de gestion des eaux pluviales pour retenir l'eau le plus en amont possible

- Dans le fond des vallées : Protéger le lit majeur des cours d'eau et les zones d'expansion de crues existantes de toute imperméabilisation.

Compatibilité entre PLU et SAGE .

Gestion locale des eaux de rivières et des eaux usées

- **Commune** : eau potable ; eaux usées, réseaux communaux ; eaux pluviales et eaux de ruissellement, qualité des eaux des rivières,
- **SIAHVY** : eaux usées, réseaux intercommunaux et qualité des eaux de rivières ; rétentions des eaux de pluie et entretien,
- **Lyonnaise des eaux** : fermier des Communes et du SIAHVY,
- **Habitant** : eau potable, qualité des réseaux dans leur propriété ; raccordements eaux usées et eaux pluviales ; eaux de ruissellement.

8)_ SIAHVY

Le SIAHVY a signé la charte le 17 novembre 2010 et invite les communes a y adhérer:



SIAHVY, Président : Michel Barret

Modification des Statuts votée le 16 Déc.2014

Art .2 : Objet du Syndicat : SIAHVY syndicat mixte de bassin versant

2.1 Compétence à caractère obligatoire

- o Cette compétence inclut notamment la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations(GEMAPI)[..] art L 211-7 du code de l'environnement, issue de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM.
- o exerce pour le compte de ses membres : travaux, études et démarches relevant de la compétence rivière.

Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)

- A compter du 1er janvier 2016 :

- o nouvelle compétence aux communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunal (**EPCI**) sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
- o Instaure une nouvelle taxe facultative pour l'exercice de cette compétence et crée les Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**EPAGE**),
- o Gestion à l'échelle du Bassin versant : solidarité amont/aval,
- o Contraintes nationales : digues et barrages : études et corrections.

Modification de la compétence rivière :

- L'aménagement d'un bassin,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac..
- La défense contre les inondations,
- La lutte contre la pollution,
- La protection et la conservation des eaux superficielles,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides et formations boisées riveraines,
- Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile,
- L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants,

- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques,
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des milieux aquatiques [...] correspondant à une unité hydrographique.

Modification de la compétence Eaux Pluviales :

Les communes et EPCI peuvent transférer au SIAHVY la compétence relative à la gestion de tout ou partie de leurs ouvrages d'assainissement, des eaux pluviales comprenant la collecte, le stockage, la régulation, le traitement ; et tous travaux et études dans ce domaine.

Modification des statuts du SIAHVY (suite) :

Chapitre II

- Art 8 : SIAHVY est administré par un Comité Syndical composé de deux délégués à voix délibératives. (*Modalités des Élections des délégués nouvelles*).
- Art 12 : Comités Consultatifs.

Possibilité d'inclure des **partenaires extérieurs** : représentant ou de regroupement de collectivités territoriales ou **d'autres personnes morales**.

La création de CC et la désignation des représentants font l'objet d'une délibération du Comité Syndical.

Modifications budgétaires 2015

La **structuration budgétaire du SIAHVY change** (pour mémoire, jusqu'à 2014 le **budget général et le budget hydraulique étaient fondus**, et l'assainissement transférait une "part", pour incrémenter son fonctionnement, ce qui entraînait un manque de visibilité de recettes sur la rivière, au regard des attendus de travaux.

| Million d'euros | Budget Principal | | Budget Assainissement | NB : |
|-----------------|------------------|-------------|-----------------------|------|
| | Général M14 | Rivière M14 | M49 | |
| Fonctionnement | 1.8 | 3.64 | 12 dont 5,3 SIAAP | |
| Investissement | 40 | 3.68 | 10,1 | |

Encours de la dette M14 de 6 023 937€, pas d'emprunt depuis 2009.

NB : Encours de la dette M49 de 6 068 394 € emprunt de 1.2 millions en 2014.

→ Le ratio d'endettement est de **1,44** (3,9 ans) pour M14 Général et 0,5 (1,83 ans) pour M49

Détail des cotisations SIAHVY, commune de Bures 2015

| Nb d'habitants | Total cotisation 2014 | Travaux hydrauliques 2015 | Quote part de l'emprunt 2015 | Total cotisation 2015 |
|----------------|-----------------------|---------------------------|------------------------------|-----------------------|
| 9769 | 110 157,57 | 96 713,10 | 51 126,55 | 147 839,65 |

Soit par habitant : 2014 : 11,27e 2015 : 15,13e

+ pour l'ensemble des 34 villes participant au SIAHVY budget M14 : augmentation de 3 euros par habitant et par an pour financer les travaux.

Voté le 16 décembre 2014

[(Hors Assemblée Générale de VYF) à savoir : un groupe de travail composé d'Élus du Conseil Syndical a décidé de partager cette augmentation financière pour moitié à la charge des communes pour moitié de recourir à l'emprunt pour la section M14. Cette augmentation totale serait de 4^{euros} par habitant et par an. Votée au Conseil Syndical du 12 février)].

Travaux SIAHVY prévus sur notre Bassin versant 2015

Renaturation/zones humides

- Zone humide et écrêtage des eaux du Baratage (étude), travaux prévus pour 2015/2016.
- Réfection de la zone humide des Grands Prés, et optimisation du système de régulation, bassin Gometz le Châtel,
- Berges du Vaularon Grande Maison 2015 et 2016.

Assainissement

- Reprise du Schéma Directeur d'Assainissement du Vaularon (en cours).
- Reprise assainissement Jardin de Bures.

Qualité engagement de la ville

- Phyt'eaux cité suite, (récompenses remises le 16 décembre 2014 dont Bures).

Devenir du Baratage

Le projet vise à :

- Aménager une zone d'inondation contrôlée (zones d'expansion naturelles des crues).
- Reméandrer le ru de l'Angoulême.
- Effacer l'ouvrage existant (le bassin).

Calendrier

- 2014/2015 : - Achat des terrains par le SIAHVY
 - Sanctuariser la zone
- Février/Avril 2014 : Premiers travaux d'entretien effectués en régie (débroussaillage, nettoyage, abatage sélectif...),
- 1er trimestre 2014 : Lancement de l'étude faune-flore,
- 4e trimestre 2014 : Lancement de l'étude de faisabilité,
- 2015-2016 : Mission de maîtrise d'œuvre, élaboration des dossiers réglementaires, comité de pilotage,
- 2016 : enquête publique et démarrage des travaux.

Financement : 80% Agence de l'eau.

9)_ Assainissement et contrat de bassin

Contrat de Bassin de l'Yvette « aval » 2012-2016 « Vivre avec l'Yvette »

Le contrat de bassin est un document d'objectifs et de planification visant à préserver les milieux aquatiques.

Il contractualise **pour 5 ans** les engagements des maîtres d'ouvrages et des partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine/ Normandie, Région Île de France et Conseil Général de l'Essonne).

- **Enveloppe globale estimée** à 47,3 M € HT = objectif collectif à atteindre sur 5 ans : -
Assainissement : 85 % , Milieux aquatiques : 12 % , Gestion des inondations : 3 %

L'engagement des maîtres d'ouvrage

Devront être engagés à mi contrat (clause de résiliation) : 40 % de la masse financière totale du contrat

- **Porteur : SIAHVY , Assisté bureau d'étude SAFEGE**

- **Territoire de 270 000 hab.**

Le périmètre : la masse d'eau « Yvette aval »

L'unité de base du découpage d'un contrat de bassin est habituellement **la masse d'eau**, définie dans la DCE : une masse d'eau est la portion de cours d'eau, aquifère, plan d'eau, dont les caractéristiques sont homogènes.

Obligation de résultat

Contrat de Bassin de l'Yvette aval

Enjeu 1 : Amélioration de la qualité de l'eau et maîtrise des sources de pollution,
 Enjeu 2 : Entretien et renaturation des milieux aquatiques,
 Enjeu 3 : Gestion du risque inondation.

Point Contrat de Bassin de l'Yvette aval 2014 (réf. SIAHVY)

- **diagnostics de conformité des branchements des bâtiments publics** : les 20 communes ont engagé la démarche de diagnostic de leur patrimoine en guise d'exemplarité,
- **réalisation des Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA)** : les dernières collectivités n'ayant pas encore de zonage d'assainissement et de programmation hiérarchisée des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées ont lancé ces études,
- **travaux d'assainissement** : poursuite des travaux prescrits dans les SDA ,
- **contrôle des rejets des industriels et artisans** : poursuites des actions groupées sur les ZAE de la Vigne aux Loups et de Morangis et lancement des diagnostics sur le Parc d'activités de Courtabœuf,
- **étude sur les eaux parasites** dans les collecteurs du bassin du Vaularon,
- **action Phyt'Eaux Cités 2** : poursuite de la mobilisation des communes pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires,
- **poursuite de travaux de renaturation de l'Yvette** et de la Morte Eau à Chilly-Mazarin et Longjumeau,
- **études de renaturation** du ru de Beaucaïn et des "Neufs Arpents".

10)_ SCHEMA DIRECTEUR DE RUISSELLEMENT DU VAULARON 1 ère version septembre 2002 (SETEGUE)

Objectifs de l'étude

Cette étude s'inscrit dans la démarche du SIAHVY de Contrat de Bassin de l'Yvette et de ses affluents (action induite). Confiée à la Lyonnaise des Eaux.

Les objectifs de cette étude sont :

- Recherche des apports d'eaux claires parasites permanentes et météoriques sur le bassin versant du Vaularon.
- Actualisation du Schéma Directeur du Vaularon :
- étude de l'impact de la déconnexion des eaux claires au réseau d'eaux usées,
- établissement d'un programme de travaux par maître d'ouvrage.

Concerne les villes de Gometz le Châtel, Gif (Chevry), Bures sur Yvette.

Critères retenus : - Assainissement ECCPP et ECM

Demande de VYF et des trois communes : prise en compte des eaux de ruissellement.

Chef de projet phase 1 : Identification des bassins d'apports d'eaux claires parasites

Aude NAPOLY , Lyonnaise des Eaux

Chef de projet phase 2 : Mise à jour du Schéma directeur de ruissellement du Vaularon

Delphine BOUTHON , SEGIC.

Tableau de synthèse des mesures de campagnes 2008 ET 2012, Bassin versant du Vaularon

| Secteur d'apport | ECCP | | | ECPM | |
|------------------|----------------------------|------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| | Ratio m3/km de réseau 2012 | Total ECCP (m3/j) par commune 2012 | Étude précédente (m3/j) 2008 | Surface active (ha) par commune 2012 | Étude précédente (ha) 2008 |
| Gometz le Châtel | 12,1 | 161 | 146 | 4,7 | 4,05 |
| Gif sur Yvette | 3,0 | 94 | 53 | 2,6 | 3,05 |
| Bures sur Yvette | 19,1 | 149 | 123 | 0 | 0,3 |
| TOTAL | | 405 | 322 | 7,3 | 7,4 |

Méthodologie du Schéma directeur de ruissellement du Vaularon : Nature des investigations

- **Eaux claires parasites météoriques** : Tests à la fumée, Visite des réseaux, Enquêtes de

conformités

- **Eaux claires parasites permanentes** : Visites nocturnes, ITV existantes et réalisées

Bilan des défauts identifiés

Enquêtes de conformités 60% Branchements contrôlés (Présentation de janvier 2015)

| | Bures | Gif/Chevry | Gometz le Châtel | Total |
|---------------------|-------|------------|------------------|-------|
| Nb branchements | 1840 | 1612 | 976 | 4428 |
| Total b. contrôlés | 486 | 1515 | 634 | 2610 |
| Taux de non-conf EP | 13% | 6% | 9% | 8% |

Bilan à l'échelle du Bassin Versant du Vaularon

280 enquêtes réalisées à ce jour. 56% de non-conformités en eaux pluviales

Bilan des ECPM au 7 janvier 2015 (Présentation de janvier 2015)

| ha | Bures | Gif/Chevry | Gometz le Châtel | Total |
|---|-------|------------|------------------|-------|
| Surface active enquête de conformité des branchements | 0,97 | 1,36 | 0,81 | 3,14 |
| Surface active - tests à la fumée | 1,04 | 0,23 | 0,27 | 1,54 |
| Surface active visite des réseaux | 0,02 | 1,00 | 0 | 1,02 |
| Surface active totale détectée | 2,03 | 2,59 | 1,08 | 5,70 |
| Surface active recherchée | 3 | 4 | 3 | 10 |

10 ha : environ 1000 m3 pour 10 mm de pluie

Conclusion partielle (fin de l'étude en mars)

- Les eaux claires parasites permanentes et météoriques identifiées sont un cumul de multiples anomalies :

- Branchements de particuliers non conformes,
- Réseaux non étanches,

- Le programme d'investigations a permis d'identifier des anomalies générant des eaux claires

- Regards mixtes,
- Mauvais branchements,
- Fissures,
- Infiltrations,
- Pénétration de racines.

Un programme de travaux est à établir et budgéter afin de réduire les ECPP identifiées (mars 2015).

11)_ PRGE (Plan de Restauration et Gestion Écologique de l'Yvette et de ses affluents)

SIAHVY  **SAFEGE** 
Ingénieurs Conseils

Vaularon et Angoulême

< 2027 :

- Génie végétal
- Manœuvre vannes Grande Maison
- Arasement seuils du Château de la Vierge
- Bras contournement du château de la Vierge
- Projet de l'Étang de Barratage
- Gestion des embâcles

⇒ 720 000 €

> 2027 :

- Génie végétal et reprofilage de berge
- Dérasement d'ouvrages
- Reméandrage aux Grands Prés
- Remise à ciel ouvert de la confluence avec l'Yvette
- Zones d'expansion des crues

⇒ 2 400 000 €






Projet de suppression de l'étang de Barratage

SIAHVY  **LA MISE EN PLACE D'UNE DIG POUR UN ENTRETIEN COHERENT**

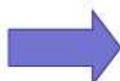
Motivations

- Yvette et ses affluents, un statut de cours d'eau non domanial
 - ✓ Lit appartient aux propriétaires riverains, qui en contrepartie ont le devoir d'en assurer l'entretien.
- Permettre de pallier à l'absence d'entretien de certains riverains.
- **Permettre au SIAHVY de réaliser des travaux d'entretien cohérent.**



Programme de réalisation sur 5 ans

- Abattage, débroussaillage, fauchage.
- Désencombrement sélectif (arbre, mur...).
- Reconstitution d'une ripisylve naturelle.



Prise de conscience générale.
Changement des pratiques d'aménagement.
Définir le cadre précis des interventions

Intérêt des zones humides

| Fonction | Services | Rôle |
|--|--|-------------------------|
| Stockage et restitution des eaux à +/- long terme | 1- Contrôle des crues. 2- Recharge des nappes et soutien des étiages. | « Eponges » |
| Rétention, piégeage des matières en suspension | Clarification de l'eau. | « filtre » |
| Piégeage, transformation, de nutriments et polluants | 1- Épuration. 2- Décontamination de l'eau. | « Reins » |
| Structure des écosystèmes, productivité biologique | 1- Habitats pour de nombreuses espèces. 2- Fourniture de ressources vivantes. | « réservoir d'espèces » |
| Zone tampon/forces érosives | Protection des berges . | « défenses de berges » |

Exemple du bassin de Bures-sur-Yvette

Les Insectes

Méthode : capture à l'aide d'un filet à papillons ou identification à distance (Jumelles)

- 23 espèces de Papillons
- 11 espèces d'Orthoptères
- 5 espèces d'Odonates
- 2 espèces protégées en Ile de France
 - Le Conocéphale gracieux
 - La Mélitée du plantain
- 1 espèce d'intérêt communautaire (Annexe II Directive Habitat)
 - L'Ecaille chinée

Exemples d'opérations réalisées :

- **Enlèvement d'ouvrages hydrauliques, suppression de seuils, aménagement de berge**
- **Dévoisement du collecteur intercommunal aux Grands Prés de Vaugien (présentation journée technique du SIAHVY, restauration écologique de la Mérantaise,**
- **Travaux PRGE**
-

12)_Plateau de Saclay

Législation relative au Plateau de Saclay

- Loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,
- Décret n° 2010-1133 du 28 septembre 2010 pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.
- Décret n° 2013-1298 du 27 décembre 2013 délimitant la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay.
- Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles «-la prévention des inondations».

Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014

TITRE II : L'AFFIRMATION DES MÉTROPOLIS

Chapitre Ier : Les dispositions spécifiques à l'Île-de-France

Section 6 : Dispositions relatives à l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay

Article 25

8° En concertation avec les collectivités territoriales, les syndicats des eaux, la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France, la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de l'Île-de-France et l'agence de l'eau Seine-Normandie, contribuer à assurer les conditions du **maintien de l'activité agricole, la protection des espaces**

naturels, agricoles et forestiers et la pérennité du patrimoine hydraulique. Dès lors que des projets d'urbanisation affectent l'écoulement des eaux superficielles ou souterraines, l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay prend les mesures permettant le maintien de l'équilibre hydrographique du plateau de Saclay et des vallées concernées par l'écoulement des eaux du plateau;

VI. - Le [décret n° 2010-911 du 3 août 2010](#) relatif à l'Établissement public de Paris-Saclay [...] le **1er juillet 2014**, l'Établissement public de Paris-Saclay devient l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay.

Une programmation mixte :

| | |
|--|-------|
| Enseignement supérieur et recherche : | 23% |
| Développement économique | : 41% |
| Services, commerces, équipements publics : | 4% |
| Logements étudiants | : 9% |
| Logements familiaux | : 23% |

Logements

Sur le nombre de logements familiaux. La répartition envisagée est la suivante : 7500 est le chiffre-cible imposé par l'État décomposé en :

- 2250 au Moulon,
- 1500 sur QEP, - 2000 logements sur les Ulis ?
- 1700 sur Camille Claudel,
- 1500 sur Corbeville à terme
- 500 sur Saclay,

Total : 7450

Ces orientations s'inscrivent sur la durée du CDT

où seront localisés précisément les 1 580 logements qui "ne le seront pas aux Ulis" ?

- Bourg de Saclay (gare)
- Secteur du campus de l'université Paris 11 à Bures-sur-Yvette et Orsay dans le cadre de la réflexion menée avec les communes et l'université pour la meilleure intégration de ce site à son environnement urbain;
- Ancienne gare militaire à Palaiseau."

ÉTUDE GLOBALE DE GESTION DES EAUX DU PLATEAU DE SACLAY

Version 1- Septembre 2012 , Artelia

Version 2 - février 2014 , Praxis 2

Eaux pluviales et de ruissellement : principe de gestion : Gérer l'eau à toutes les échelles, en fonction des enjeux

Gestion des événements courants : Rétention « douce » **Parcelle** ,

Gestion des événements exceptionnels : Rétention et stockage des eaux ruisselées **Quartier** ,

Gestion des événements très exceptionnels : Stockage d'urgence **Plateau**.

NB : exemple de récupération des eaux : L'Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay sera équipé d'un système de récupération et de recyclage des eaux de toiture

Conclusion de l'étude générale de gestion des eaux (EGGE)

Les excédents de volume sont importants et ne pourront pas être absorbés par les réseaux en cas de pluie de référence (50-100 ans) suivie ou précédée par une pluie 10 ans si elles interviennent à 12 ou 24h d'intervalle.

Ces volumes excédentaires devront impérativement être stockés dans des zones de débordement contrôlé (terrains de sport, parkings, parcs ou zones spécifiques extérieures au quartier), comme prévu dans les principes concertés de gestion, objectif : « Anticiper la gestion des événements exceptionnels au-delà des prescriptions existantes à l'échelle du plateau ».

Dossier Loi sur l'eau : enquête publique juin 2014 :

Enquête préalable à l'autorisation de réaliser les travaux au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Communes de Gif, Orsay, Saint Aubin

VYF : Réserve selon le Principe de Précaution.

Demande :

- La préservation de l'agriculture,
- La protection des vallées contre les inondations par tout moyen,
- La restauration des rigoles,
- La non infiltration à la parcelle des eaux pluviales,
- La gestion des zones humides,
- La mise en place d'une gestion adaptée des eaux usées,
- L'entretien et les contrôles des mesures mises en place (gouvernance).

L'Enquêteur public a émis un Avis favorable avec deux réserves et quatre recommandations :

Le Contrat de Développement Territorial (CDT), nouvel outil partenarial du Grand Paris .

Version validée en Comité de Pilotage du 2 septembre 2013

Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et le décret du 24 juin 2011, ont défini les contours des contrats de développement territorial (CDT).

- Durée de 15 ans, entre l'État et les collectivités locales, pour favoriser le développement des secteurs desservis par le réseau Grand Paris Express,

- Instrument juridique répondant à un projet d'exception territoriale,

- Objectifs de développer la métropole, construction de 70 000 logements par an.

Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » couvre le territoire des 7 communes suivantes, directement concernées par les différents projets et opérations développés par la suite :

Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Les Ulis.

CDT et environnement

- D4. Objectif : mettre en place une gestion des eaux équilibrée entre le plateau et la vallée.

- Décret n° 2013-1298 du 27 décembre 2013 délimitant la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay.

- Motion des Élus de la CAPS 13 nov. 2014, délibération 2014-282, portait sur le Développement Durable, les transports et la mobilité, les logements et les équipements, le financement, le développement économique.

CDT : Éléments de programmation selon l'Étude Globale de l'eau

Parmi les actions portées au contrat, il pourrait notamment y avoir les actions suivantes

- Programme de restauration des rigoles du SYB adapté de manière à tenir compte de l'évolution du contexte depuis 2001 : intégrer la dimension trame verte et bleue en plus de la dimension patrimoniale et de celle de la gestion du risque inondation,

- Aménagement de zones d'expansion de crues,

- Gestion et valorisation des zones humides : mares, mouillères, milieux favorables pour la biodiversité emblématique du plateau (Étoile d'eau),

- Restauration de continuités écologiques,

- Poursuite et affinage de la modélisation des rigoles (campagne de mesures),

- Étude de traitement local des eaux usées dans la continuité de l'étude de faisabilité déjà conduite par l'EPPS, et de la faisabilité d'une unité de traitement des eaux usées sur le plateau,

- Gestion des eaux pluviales dans le parti pris d'urbanisme privilégiant les usages partagés des espaces dédiés à recevoir les eaux pluviales afin d'améliorer le cadre de vie, l'adaptation au changement climatique,

CDT- AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE : PROJET D'APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL « PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD »

concerne le territoire de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, et couvre le territoire des communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin et Les Ulis, par arrêté du 24 octobre 2014.

Enquête du 17 novembre 2014 au 20 décembre 2014 inclus, prolongé 15 janvier 2015 par arrêté du 15 décembre 2015.

- Nouvelle réunion publique aux Ulis sur le sujet le 8 janvier 2015.

- Avis de VYF : Réserve selon le principe de Précaution.

Au niveau du Plateau

- L'association demande que : avant tous les travaux prévus, les rigoles soient restaurées et jouent réellement leur rôle protecteur et d'écoulement des eaux ce qui n'est pas le cas

actuellement.(fiche 9).

Qu'un **plan de financement et un échéancier** soient planifiés afin d'être réalistes. Des travaux sont actuellement en cours alors que la rigole de Corbeville et celle du Moulon ne sont pas restaurées.

- Que les sols non bâtis dans la zone concernée du Moulon **ne soient pas imperméabilisés**.
- Que les **zones humides soient réellement respectées**.
- Que les **ouvrages de rétention soient suffisants** en termes d'investissement, et de fonctionnement : **entretien et de contrôle**. Que la rédaction d'un cahier des charges permette de savoir qui **a la charge et la responsabilité** des ouvrages au niveau de la parcelle, du quartier et de la zone concernée (Moulon).
- Que la nature et sa capacité d'absorption soient durablement protégée : **franges du Plateau, et zones intermédiaires**.
- Que les **zones agricoles soient totalement respectées et valorisées**,
- Que les **réseaux d'Assainissement** soient réellement adaptés au projet à court et moyen termes.

Au niveau de Bures sur Yvette

- Que les **nouveaux logements** s'inscrivent dans un cadre protégeant l'environnement, en respect des quartiers voisins soumis à PPRI.
- Que la zone protégée de la **frange sud du coteau boisé** soit réellement respectée. Décret n° 2013-1298 du 27 décembre 2013 délimitant la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay).
- Que les **zones humides** (Guyonnerie et dans l'université) soient protégées selon la loi.
- Que **l'Yvette et son affluent le Vaularon** ne subissent aucun dommage lors des aménagements. Que le trop **plein des eaux du Vaularon** puisse s'écouler afin de limiter les débordements délétères pour la ville déjà implantée.

Questions posées à l'EPPS

Les lisières :

des zones d'expansion de crue en occupent une grande partie.

quelle superficie reste disponible (hors espaces boisés) pour d'autres activités dans ce scénario ?

R : La lisière du sud plateau se développe sur une dizaine de kilomètres d'Ouest en Est et sur environ 3 km du nord au sud .

Création d'un espace multi-usages (biodiversité, gestion des crues, récréatif, mobilité douce, agriculture, boisements, zone humide, terrains de sport...) en se basant sur les contraintes réglementaires liées aux aménagements de la ZAC du Moulon :

- créer une zone humide de 4,23 ha,
- créer un boisement de 2,1 ha,
- créer un boisement pour permettre le franchissement de la RN118, conserver une surface de 26 ha pour les terres de l'IDEEV (INRA),
- créer un corridor écologique à l'ouest du Quartier de l'école polytechnique (9,34ha).

En l'état actuel du projet, une surface de 51 ha n'est pas dans l'emprise de ces différentes contraintes. L'EPPS s'engage à échanger avec les acteurs du plateau (agriculteurs, collectivités, chercheurs, écoles,...) sur les usages qui seraient pertinents de mettre en place sur ces parcelles

13)_ Suivi des projets communaux Bures, Gometz-le-Châtel, Gif.

Bures : Centre ville élargi :

Le projet issu de la concertation - Réunion publique du 30 septembre 2014 : Les espaces publics

Bures : Travaux à réaliser sur les réseaux d'eaux usées et pluviales

| Travaux à réaliser | Réalisés | Coût Total TTC Rés. Eaux usées | Part Communale TTC Eaux pluviales + voirie |
|---|------------------------|--------------------------------------|--|
| Route de Chartres : réfection du réseau eaux usées et pluviales avec réfection de voie. | Programmé en 2013-2015 | 2013 : 98 949,86€ 2015 : 145 000€ | 2013 : 61 897,78€ 2015 : 160 000€ (estimation) |
| Rue du Square : Eaux usées et eaux pluviales. | En cours 2014-2015 | 194 900€ | EP + voirie+ enfouissement des réseaux |
| Rue d'Arcachon | Engagé, | Charge de Bures 41 020,41€ | ? |

Bures : Budget assainissement

| Compte Administratif 2013 | | | | | |
|-------------------------------|--|--------------|--------------|--|--|
| | Résultat antérieur (2012) reporté (a) | Recettes (b) | Dépenses (c) | Résultat de l'exercice 2013 (b-c) = (d) | Résultat cumulé en fin d'exercice 2013(a+/-d) |
| Exploitation | 132767,36€ | 155 806,41€ | 21 6 715€ | - 60 909,09€ | 71 858,27€ |
| Fonctionnement | | | | | |
| Investissement | 292633,06€ | 93 404,53€ | 94 791,26€ | - 1 386,73€ | 291 246,33€ |
| Restes à Réaliser | 0€ | 0€ | 139 970,27€ | -139 970,27€ | -139 970,27€ |
| Résultat global de clôture | <u>425 400,42€</u> | 249 210,94€ | 451476,53€ | <u>-202 266,09</u> | 223 134,33€ |

Voté 25 juin 2014 CM.

Dettes Assainissement, emprunt fait en 1983 : 149 400,04€

Remboursement décomposé en **Capital : 11 604,70€ et intérêts : 528,03 €**

DETTE ECHUE EN FEVRIER 2013. AUCUNE DETTE A CE JOUR.

Post Assemblée Générale : à savoir, Conseil Municipal du 11 Février, Assainissement route de Chartres 3eme phase : 320 000 euros en investissement. Le chemisage prévu des réseaux en 2014 n'ayant pas été réalisé .

Avenue du Square : coût eau pluviale et voirie : 350 000 plus enfouissement des réseaux 200 000 euros, éclairage public:80 000euros.)]

Bures et Frileuse : Situation des travaux

| Besoin | Proposition faite | Réalisé |
|---|--|--|
| Yvette | | |
| Entretien dans le canal de fuite le long du terrain de sport. | Demande de correction au SIAHVY | En cours Étude faite et budgétée |
| Taille de la végétation sur l'ensemble du parcours de l'Yvette sur la commune de Bures, | Information et rappel dans le bulletin municipal de l'obligation de tailles et d'entretien des berges des rivières et rus. L'absence de réalisation entraînera un courrier chez les particuliers négligents. | Oui globalement, courriers de relance envoyés aux personnes n'ayant pas répondu favorablement |
| Frileuse | | |
| Qualité de l'eau de la Frileuse | Demandes répétées de V.Y.F. à la commune de Gif. | Planification des corrections en 2015, coups par coups en attendant . |

Bures, Vaularon : Situation des travaux

| Besoin | Proposition faite | Réalisé |
|---|---|----------------------------------|
| Mur de protection tombant dans le Vaularon aval | propriétaire informé depuis 4 ans - Ville, - SIAHVY, | non |
| Dérivation du trop plein du Vaularon dans canal de fuite du Moulin vers l'université (Prairie). | Commune et SIAHVY | non |
| Vaularon dans le parc de la Grande Maison. Déstabilisation du pied du muret et nombreux atterrissements. | - intervention sur le tronçon amont (pied du mur et stabilisation des atterrissements) - intervention sur le tronçon aval (arasement, reprise et végétalisation des atterrissements) - Entretien des arbres et élagage. | 2015-2016 2016 Non budgété |

Bures : Demande de VYF

- Création d'une cellule « événement exceptionnel » hors PPRi.
- Actualisation du Plan de Sauvegarde communal et DICRIM.
- Revoir tous les avaloirs eaux pluviales en fond de bassin et capacité d'évacuation.
- Réfléchir à l'envoi des eaux de ruissellement domaines publics et privés ? Événement du 27 juillet 2014 révélateur.

Gometz le Châtel : Point sur les opérations en cours : Delâchés, Péguy et route neuve

Changement de municipalité .

- Projets de constructions : - Réunion publique organisée le 15 novembre à la Mairie de Gometz le Châtel

Les Delâchés : reprise de l'ensemble des calculs tant pour l'assainissement que pour les eaux de ruissellement, des modifications en résultent, à la demande des Maires, SIAHVY, Association, Préfet. (noues, rétention...)

Il est à noter que 8 logements privés se feront au niveau des Delâchés en supplément après construction des 40 logements actuels (sociaux et privés).

Les logements Rue Neuve sont programmés dans une zone humide. L'élément principal a été la décision (avec accord de la DDT) d'une cuve enterrée étanche pour recevoir les eaux de pluie, les eaux étant remontées par pompage pour se déverser dans le réseau eaux pluviales, Rue Neuve.

VYF conteste l'implantation des constructions car dans cette zone, une des sources du Vaularon chemine et quid d'un arrêt de pompage par coupure électrique ?

L'abatage des peupliers est regrettable sur ce terrain et préjudiciable pour l'environnement.

Pour la construction « Péguy » : canalisation du petit Vaularon.

- Modification numéro 3 du PLU selon Loi ALUR, enquête publique VYF avis favorable dans notre domaine de compétence.

- En cours révision générale du PLU programmé pour 2015

14)_ Master d'écologie EBE (Écologie, Biodiversité, et Evolution) : aménagement d'une zone humide, contraintes et risques d'erreurs (par Guillaume , Jonathan, Brian, Elven)

- Comment restaurer une zone humide dans une zone urbaine
- Travail très intéressant et professionnel : création d'une roselière, reméandrage, etc,
- NB : rapport à diffusion restreinte par l'université uniquement.

15)_ Collectif de l'Yvette (Gif, Bures, Orsay, Villebon, Palaiseau Longjumeau)

Rencontres du Collectif de la Vallée de l'Yvette

Rencontres : 12-02- ; 8-03- ; 20-03- ; 13-05- ; 07-06- ; 20-06- ; 21-11- ;

Objectifs:

- Discussions des dysfonctionnements et propositions en commun de solutions adaptées,

- Visite des berges de l'Yvette (Longjumeau, Villebon, Orsay, Université Bures/Orsay, Gif : Yvette et Mérançaise),

Rencontre avec Mr le Sous Préfet du 5/5/2014 :

Gestion des eaux de pluie et de ruissellement (DCE 2000 et DCE 2007)

Incidence pour la vallée de l'Yvette de l'aménagement des plateaux environnant :

- **Plateau de Saclay** : l'étude EGGE* propose des solutions, orientations encourageantes, réserves des associations sur l'efficacité et la pérennité de ces solutions (responsabilités et réalité de l'entretien) que la loi du 27 janvier 2014** légalise,
- **Plateau de Courtaboeuf (parc de l'Atlantique)** : la demande de permis d'aménagement de l'extension de la zone d'activité de Courtaboeuf au-delà du A 10 sur Villejust et Villebon (près de 30 ha) a fait l'objet d'une enquête publique en 2013 : **notre question : pourquoi ne pas appliquer les solutions reconnues performantes.**

- **Gometz-le-Châtel** : où en sommes-nous, dossier remis un an plus tôt ?

Constructions en zone inondable : 2 cas à Villebon

- **Quid des autorisations de construire en zone PPRI rouge et orange? Étude de cas.**
- **Calendrier des PPRI et préparation des PAPI en Essonne.**

16) Bilan des activités 2014 de VYF

Assemblée Générale : 01-02- ;

Rencontres Conseil d'administration : 09-01- ; 18-03- ; 06-05- ; 18-06- ; 25-09- ; 04-10- ; 09-12-

Rencontres du Collectif de la Vallée de l'Yvette : 12-02- ; 8-03- ; 20-03- ; 13-05- ; 07-06- ; 20-06- ; 21-11- ;

Rencontre du Collectif avec Monsieur le Sous Préfet : 05-05-

Rencontres avec les associations : ASEOR : 23-01- ; VAB : AG : 25-01- ; ENE : 05-04- ; 08-11- ;

ADER : 09-03- ; UASPS : 22-01- ; 10-04- ; 03-12- ; CEA climat : 29-05- ;

Rencontres et visites

- **Rencontre avec les Élus de Bures** :

10-01- ; 29-09- ;

Rencontre Vaularon, Grand Maison : 03-12- ;

Vanne du Moulin Bures : 14-03- ;

OIN/EPPS : Réunions : 30-04- ; 02-06- ; 17-06- ; 23-06- ; 16-10- ; suivi chantier 18-11- ;

Enquête publique, plateau de Saclay : 03-06- ; 21-06- ;

V. Kastler : inauguration 21-06- ;

Gometz le Châtel : 13-03- ; 09-04- ; 14-10- ; 15-11- ; 25-11- ; 12-12- ;

rencontres élections : 11-02- ; 13-02- ; 26-02 ; 28-03- ;

Gif sur Yvette : 05-11- ;

Autres rencontres formelles

- **Rencontres matinales des Associations/ Élus de Bures** : 0

- **Conseil Municipal de Bures** : 26-02 ; 26-02- ; 28-04- ; 25-06- ; 24-09- ; finances 05-11- ;

CM exceptionnel 12-11- ; 16-12-

- **Centre-ville élargi Bures** : 30-09- ;

- **CDT Bures** : 03-07- ; 14-11- ;

- **Réunion de quartier et café Bures** : 03-06- ; 04-06- ; 18-06- ;

- **SIAHVY** : C de Bassin : 04-02- ; CS : 13-02 ; CS : 17-06- ; CS : 16-12- ;

PRGE: 26-02- ; 24-04- ; 14-05- ; 04-06- 09-07- ;

- Rapport annuel Prix de l'eau : 16-06-

- Journées Techniques du SIAHVY : 24-06- ;

- Eaux de ruissellement, Bassin du Vaularon : 17-07- ; 07-08 ; 24-10 ;

- **CAPS** : 17-04- ; 15-05- ; 02-10- ; 13-11- ;

- **Agence de l'Eau** : 05-12- ; **Conseil Général et Agence de l'eau** : 10-12- ;

- **IDFE** : 22-03- ;

Participation :

- **Rencontres Association PNR**

- **Guide de la Ville** : rédaction d'une fiche d'information.

- **Enseignement universitaire**, rencontres enseignants et étudiants +++

: Colloque Ingénierie des écosystèmes :- 05-11- ; 12-11- ;

Alertes orages : juin et juillet

Rôle d'aide auprès de nos concitoyens, nombreuses rencontres sur Bures, Chevry et Gometz.

IV. Objectifs 2015

Poursuivre nos activités 2014

- **Eau potable,**
- **Qualité des eaux de rivières , suite du Contrat de Bassin , réseaux assainissement et PRGE.**
- **Eaux de ruissellement et zone d'expansion du Baratage,**
- **Dossier plateau de Saclay dans le cadre de l'UASPS,**
- **Rencontres du Collectif,**
- **Suivi des projets communaux Bures, Gometz-le-Châtel, Gif.**

V. Vote

Le rapport moral et les objectifs 2015 font l'objet d'une approbation à l'unanimité des membres adhérents présents ou représentés

VI. Questions et débat

Des questions de compréhension au cours de l'exposé :

Points de discussion ou d'information :

- o Nouveau site VYF : outil de contact (rubrique « nous contacter », appel à contributions (photos, informations particulières, etc,),
- o Prix de l'eau potable (voir ci-dessus) et renouvellement futur du bail en 2018,
- o A propos de la charte qualité signée par le SIAHVY, Anne Bodin précise que Bures a signé cette charte,
- o Anne Bodin souligne l'importance du Conseil Syndical du 12 février courant au cours duquel sera traité le détail des cotisations (voir quelques apports dans le texte),
- o L Champetier précise que la rigole de Corbeville rentre maintenant dans le cadre d'une responsabilité unique pour un traitement global des eaux de ruissellement SYB, D . Farret : cependant le SYB n'en a que la gestion et deux ministères se partagent la propriété : culture et armée.
- o Des remarques sur le CDT, notamment sur l'emploi du conditionnel pour certaines dispositions,
- o En réponse à Ch. Guin, Les Ulis, Villebon et Gometz le Châtel, ne sont pas sur la carte de l'OIN, et donc pas sur le territoire de l'EPPS, même s'ils font partis de la CAPS pour les Ulis et Gometz le Châtel.
- o Souhait de D Farret d'un aménagement exploitant davantage la ressource 'plan d'eau' du projet centre ville élargi de Bures, si celui ci doit se faire,
- o Remarques sur l'envoie de l'eau de l'Yvette dans le Vaularon qui provoque un niveau trop haut pour les riverains de Bures (problème de fragilité de la digue, projet 2015 de restauration ?),
- o *Quid* de la remise en fonction du Moulin ?
- o Sujet élagage, au niveau du Vaularon dans le parc de la Grande maison : pour la ville de Bures, entretien non budgété, en discussion (Anne Bodin), le SIAHVY fera sa partie dès engagement de la ville. La partie réfection de muret et régularisation/aménagement des atterrissements est prévus pour 2015 et 2016.
- o P Sergent : question sur l'impact des constructions des Delâchés sur le projet du Baratage, R : calculs repris, menées par les nouveaux Élus de Gometz, protection plus importante mise en place. Reste le problème des eaux de ruissellement du plateau vers la vallée sans protection.
- o Ch Guin : En marge de la modification du PLU de Gometz en prenant en compte de la loi

ALUR, comment traite-t-on l'impact « eau » des centres commerciaux dans cette loi ? En fait, sous réserve, la loi comporte deux points principaux : la suppression du COS, mais pas l'impératif d'une imperméabilisation pas plus que x% ; et la suppression des exigences minimales (pour favoriser une densification des constructions), mais pas les limites. Il faut se référer aux PLU, ce qu'a fait Gometz le Châtel (révision simplifiée sur certains secteurs à protéger et révision totale du PLU en cours).

- Remarque sur la pression de l'eau potable trop forte en fond de bassin : problème d'équipements très coûteux posés par les différences de pression (Anne Bodin). Obligation est cependant donnée à la LE de limiter les puissances afin de protéger les équipements, et aux particuliers d'équiper de détenteur leur réseau particulier.
- Hélène Swist : Orsay aurait obtenu de 14 à 17% de diminution du prix de l'eau en négociation ? D Farret et Lionel Champetier : pas d'information sur ce point, voir les conditions et le contexte (commerces, autres, etc.) .

A voir pour Bures en 2018, en s'y préparant. Anne Bodin indique qu'il faut avoir et suivre une base de données des éléments de coûts, Bures constitue ce suivi.

VII Clôture de séance : remerciements et invitation à utiliser le nouveau site de VYF

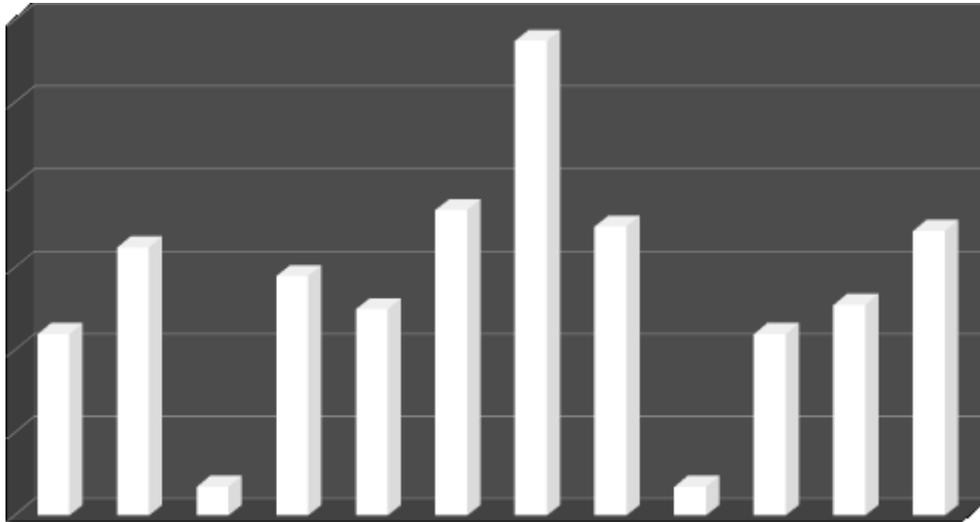
D Farret remercie à nouveau l'assemblée pour l'attention apportée et propose que les questions ou remarques éventuelles pourront se faire par l'intermédiaire du site internet, à savoir ; www.vyf-asso.com

Toute contribution en termes de discussion ou d'information, sera la bienvenue, et permettra d'en faire bénéficier toutes les personnes adhérentes ou sympathisantes intéressées par nos travaux.

Remerciements à l'ensemble des membres du Bureau de VYF pour leur travail de l'année 2014.

Annexe I

Pluviométrie Bures/ station Vaularon 2014 : 654 mm, (2013 : 641mm)



XXE PIERRE CORRET

Annexe II



Yvette et Affluents Suivi de la qualité de l'Yvette et ses affluents 2013
Position géographique des stations de prélèvement



Débits mesurés sur le Vaularon en 2013 (l/s) Les débits mesurés en avril et août respectivement de 43 et 89 l/s sont la conséquence des précipitations en amont du Bassin versant.

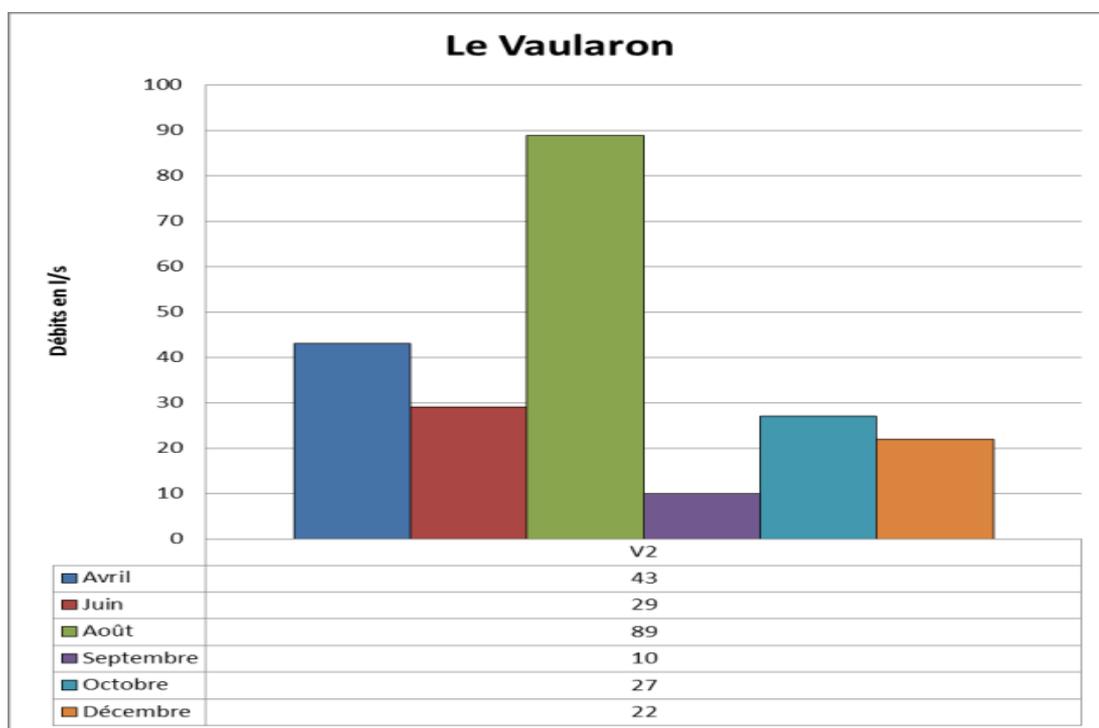


fig.24 page 35

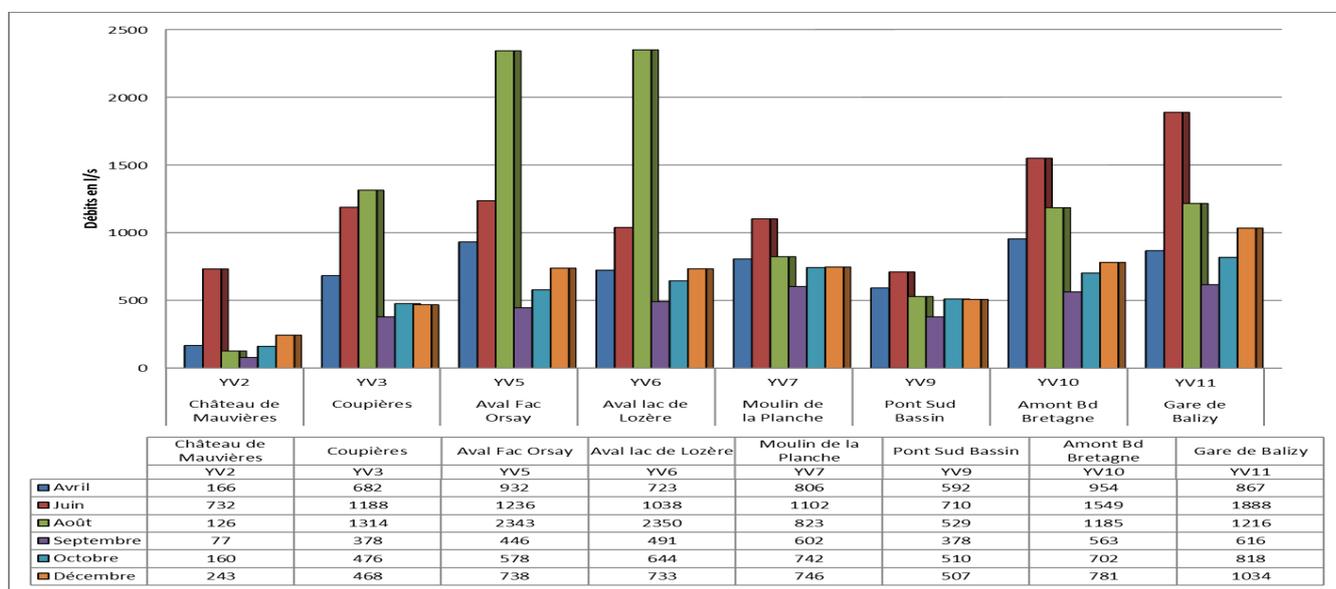


Figure 18 page 31: Histogrammes des débits mesurés sur l'Yvette en 2013 (l/s)

Les débits en continu de l'Yvette des débits mensuels de 2013 (en bleu) comparés aux débits moyens mensuels relevés depuis 1990 (en rouge).

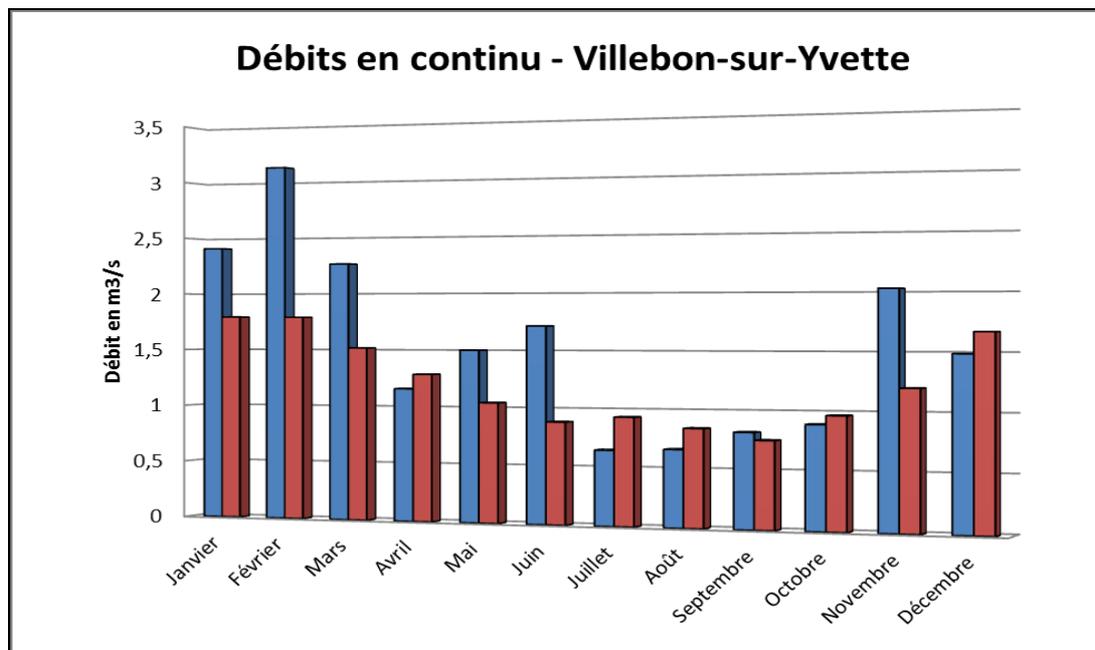


fig 16 page 29